

4 Économie

Pêche continentale et aquaculture/Projet PPCA II - Cémac

Deux études pour en améliorer les pratiques

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

DEUX récentes études pourraient s'avérer riches sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Tenu vendredi dernier à l'immeuble des Eaux et Forêts, l'atelier de restitution des dites études répondait à deux attentes : celles de la Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (Cebevirha), et du gouvernement gabonais. « Les rapports d'études et le rapport final de l'atelier doivent être bien documentés. Il servira à mobiliser les financements lors de la table ronde de Bruxelles en septembre, à laquelle sont conviés tous les ministres de la Pêche de la Communauté



Pedro Bayeme Ayingono, secrétaire exécutif Cebevirha, Aubin Makouaza (centre), et Micheline Schummer, DG de la Pêche. Photo de droite : Acteurs économiques associés aux deux études socio-économique et juridique.

économique des États de l'Afrique centrale», a prévenu, d'entrée, Pedro Beyeme Ayingone, secrétaire exécutif de la Cebevirha, venu de N'Djamena. Durant ce mois d'avril 2019, en effet, le secrétariat exécutif de la Cebevirha fait le tour des États membres pour récolter les

résultats des deux études juridique et socio-économique commanditées dans l'ensemble des six pays de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (Cémac). Ces études entrent dans le cadre du projet dit "Promotion de la pêche continentale et de l'aquaculture



dans la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (projet PPCA II- Cémac)". Ledit projet vise l'augmentation qualitative et quantitative de la production et l'amélioration des pratiques de la pêche continentale et de l'aquaculture dans la sous-région.

Cette étude est en phase avec les nouvelles orientations de l'administration des pêches du Gabon, à mettre à l'actif de la Cebevirha. « Il est indispensable aujourd'hui de pouvoir disposer, sur des bases régulières, des connaissances sur le statut de nos pêcheries, ainsi que sur les perfor-

mances économiques de ces dernières afin de mettre en place les mécanismes de gestion durable de nos ressources et d'amélioration des revenus des acteurs», a confirmé Aubain Makouaza, conseiller juridique du ministre de la Pêche. En effet, la ministre de la Pêche entend dynamiser ces deux sous-secteurs. Les résultats de ces deux études (lire ci-dessous) permettront d'affiner les politiques sectorielles, actuellement en réflexion au cabinet de Prisca Koho Nlend. Il est question d'impulser un déploiement vigoureux des activités de pêche continentale et l'aquaculture au Gabon. Tout comme il est question de professionnaliser progressivement les acteurs de ces sous-secteurs sur l'ensemble du territoire national.

Étude socio-économique de la Cebevirha

État de lieux de la pêche continentale et de l'aquaculture

I.M'B.
Libreville/Gabon

LA consultante socio-économiste des Pêches, notre compatriote Marie-Aurélien Tchilla Dacker a, dans le cadre de la Commission économique du bétail de la viande et des ressources halieutiques (CEBEVIRHA), conduit une étude intermédiaire pour comprendre l'importance de la pêche continentale et de l'aquaculture au Gabon. En termes de production nationale, elle note que seule la province du Haut-



Marie Aurelie Tchilla Dacker, consultante socio-économiste des pêches.

Ogooué dispose d'une grande production aquacole, fruit de l'activité de la Société d'exploitation du parc de Lékédi (Sodepal),

une filiale de la Compagnie minière de l'Ogooué (Comilog). Dans les autres provinces, il s'agit de petite unité



Plus que les yaras, les Gabonais aiment les poissons à écailles, comme les tilapias

d'élevage. Elle estime à 45 tonnes de poisson la production aquacole nationale en 2018. S'agissant de la pêche

continentale, les principales provinces productrices sont le Moyen-Ogooué et l'Ogooué Ivindo. De manière générale, Mme Tchilla Dacker mentionne les zones de pêche sur l'ensemble du territoire national, les forces et faiblesses, ainsi que les opportunités qu'offrent les deux sous-secteurs (pêche continentale et aquaculture). Elle dresse aussi une cartographie des acteurs des deux sous-secteurs. Son travail est un référencement des fermes aquacoles dans chaque province, ainsi que des sites de pêche par rivières et par provinces.

Enfin, la consultante mentionne, comme point fort de la pêche, que la ressource halieutique est disponible en toute saison. Seulement, des freins inhibent la professionnalisation des deux sous-secteurs. A savoir: la non-maîtrise de la chaîne de production des produits halieutiques et des données statistiques, la pratique par les acteurs d'une pêche de subsistance, la non-organisation du sous-secteur, le refus de nombreux pêcheurs d'adhérer à des organisations professionnelles. Le potentiel est aussi énorme pour la pêche aquacole.

Petit angle

Absence d'un cadre juridique spécifique aux deux sous-secteurs

I.M'B.
Libreville/Gabon

SELON le rapport intermédiaire du consultant Noël Akoma Poathy, commis à la revue du cadre juridique, « les sous-secteurs pêche continentale et aquaculture ont été considérés comme secondaires à l'activité pêche, à la vérité

de la loi N°15/205 du 8 août 2005 portant Code des pêches et de l'aquaculture en République gabonaise, texte dit principal en matière de pêche et l'aquaculture. » Le consultant ajoute que « le législateur n'a consacré aucun chapitre spécifique ni à la pêche continentale, ni à l'aquaculture. » C'est plutôt en des termes généraux que le dévelop-

pement et la promotion des activités de pêche continentales et de l'aquaculture sont évoqués (articles 10 à 17). De plus, estime le consultant, « dans les textes d'application du Code des pêches et de l'aquaculture, notamment le décret N°579/PR/MPE du 30 novembre 2015, fixant les modalités et conditions d'exercice de la pêche, la

pêche artisanale continentale n'est pas évoquée, car le chapitre 1er du décret ci-haut cité n'évoque que les aspects concernant la pêche maritime artisanale. » Laquelle est plutôt proche de la pêche semi-industrielle, argumente le consultant. Par ailleurs, l'administration des pêches et de l'aquaculture a pris une mesure importante rela-

tive à la pêche continentale : l'interdiction faite à tout pêcheur de nationalité étrangère de mener des activités de pêche à but commercial, dans les eaux continentales (Arrêté N°234.08/MEFEP/DGPA du 21 mars 2008 portant interdiction de la pêche aux non nationaux dans les rivières, fleuves, lagunes et lacs en Répu-

blique gabonaise). Noël Akoma Poathy, consultant recruté par la Commission économique du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (Cebevirha) préconise les orientations pour un nouveau cadre juridique et réglementaire, aussi bien pour ce qui est de la pêche continentale que de l'aquaculture.

COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 15/04/2019				VENTE BILLETS (sans frais)		INDICES BOURSINIERS		
DEV	FIXING			DEV	CFA	en date du		
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA					
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxx	1 EUR	655,957	CAC 40	15/04/2019	5 505,09
USD	1,1321	1USD =	579,416	1 USD	601,959	DOW JONES	15/04/2019	26 388,37
CAD	1,5082	1CAD =	434,927	1 CAD	468,575	BRENT (IPE) US Dollars/Baril 15 Avril 2019: 71,37		
JPY	126,7600	1JPY =	5,175	100 JPY	546,394			
GBP	0,8629	1GBP =	760,177	1 GBP	813,883			
CHF	1,1326	1CHF =	579,160	100 CHF	62 228,51			
ZAR	15,7631	1ZAR =	41,613	100 ZAR	4 399,49			
MAD	10,8606	1MAD =	60,398	1 MAD	63,78			
CNY	7,5939	1CNY =	86,379	1CNY	88,97			
KES	114,3100	1KES =	5,738	1KES	5,91			

CHANGE



Union Gabonaise
de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>